



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVALLE Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**FINANCES**  
**Budget Principal**

**AP/CP 027 – Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre – Clôture**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a aménagé un carrefour giratoire au lieu-dit de Pontpierre, à l'intersection de la D1201 et de la D911 (route des Bauges). Cet aménagement routier, en remplacement de l'ancien carrefour à feux, permet la création d'une voie d'accès au futur Parc d'Activités Economiques de Pontpierre améliorant ainsi la sécurité et la fluidité dans ce secteur très fréquenté.

Monsieur le Président propose de clôturer l'Autorisation de programme relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre l'opération étant terminée.

Le montant final des dépenses s'élève à 941 912,12 euros TTC pour un dernier montant voté de 954 000 euros.

Les montants et leur ventilation par année sont présentés dans l'annexe jointe.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion de l'opération d'aménagement de carrefours giratoires sur le secteur de Pontpierre en APCP,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'APCP relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



## APCP027 - Aménagement giratoire Pontpierre - Clôture

Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP027 - Aménagement du giratoire de Pontpierre	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	156-06 et 156-06AP	
Montant initial de l'opération :	885 000,00 euros	TTC
Dernier Montant Voté	954 000,00 euros	
Montant actualisé de l'opération	941 912,12 euros	

  

DEPENSES	Dernier vote	Actualisé
Dépenses réalisées 2019	32 844,82	32 844,82
Dépenses réalisées 2020	590 502,22	590 502,22
Dépenses réalisées 2021	176 837,80	176 837,80
Dépenses réalisées 2022	141 727,28	141 727,28
Dépenses réalisées 2023	12 087,88	
<b>TOTAL</b>	<b>954 000,00</b>	<b>941 912,12</b>

  

FINANCEMENTS prévus :	Proposé
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	102 000,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	839 912,12
<b>TOTAL</b>	<b>941 912,12</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 19 : Budget Principal - AP/CP 027 - Aménagement d'un carrefour giratoire sur le secteur de Pontpierre - Clôture -

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4889 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240216-d4889-DE

---

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

